



BOURSE DE RECONNAISSANCE 2019-2020

La **bourse de reconnaissance** est au montant de **1 000\$**. Elle est offerte à un professionnel de la santé ou des services sociaux reconnu pour son offre active de services en français. Elle est remise au gagnant du prix *Cœur de Lys*.

La candidature du gagnant devra être soumise par un membre de la communauté lors de l'appel de candidatures pour les nominations du Gala de la Francophonie.

Critère de sélection :

Suite à l'examen des nominations, l'octroi de la bourse sera décidé au mérite par le comité de sélection. Le comité de sélection est composé des membres du conseil d'administration du RÉSEFAN. Le comité déterminera si l'expérience de la personne soumettant la candidature a été améliorée, et ce, sur la base des explications fournies dans la mise en nomination.

Conditions d'admissibilité :

Pour qu'une nomination soit prise en considération, le candidat doit satisfaire les critères suivants :

1. le candidat ou la candidate doit être un professionnel de la santé (physique ou mentale) ou un professionnel des services sociaux résidant et exerçant sa profession au Nunavut;
2. le candidat ou la candidate doit posséder une maîtrise du français parlé;
3. au minimum les questions soulignées dans le **Formulaire Bourse de reconnaissance – Cœur de Lys** (en français) ont été remplies par un membre de la communauté et remis au RÉSEFAN avant la date limite.

Date limite et dépôt :

L'appel aux nominations se fera en même temps que celle des autres prix remis au Gala de la Francophonie.

Date limite : 28 février 2020. | **Formulaire en ligne :** <https://fr.surveymonkey.com/r/29PZZYR>

Pour information ou pour soumettre votre formulaire : info@resefan.ca

Octroi du prix *Cœur de Lys* :

Le récipiendaire du Prix Cœur de Lys et de la bourse de reconnaissance recevra son prix et sa bourse lors du Gala de la francophonie du mois de mars.